La croissance démographique la plus rapide au pays

Les Territoires du Nord-Ouest sont le chez-soi de 41 500 Canadiens.

Batiste W. Foisy

La population grossit vite aux Territoires du Nord-Ouest, très vite. Si l'on se fit aux données du recensement canadien de 2006, rendues publiques cette semaine, il y aurait 13 % de plus de résidents aux TNO aujourd'hui qu'il y a cinq ans.

Il s'agit de la croissance démographique la plus rapide au pays. À l'échelle nationale, le taux de croissance de la population s'élève à 5,4 %, ce qui est quand même appréciable.

Statistique Canada aurait donc dénombré 41 464 Canadiens aux TNO dont 45 % habitent à Yellowknife (18 500 habitants). On note d'ailleurs que la population ténoise s'urbanise de plus en plus. Le quart de la population des TNO réside désormais dans les quatre autres communautés les plus grosses, dans l'ordre : Hay River (3648 habitants), Inuvik (3484 habitants), Fort Smith (2364 habitants) et Behchoko (1894 habitants). C'est une augmentation de plus de 10 % par rapport à 2001.

C'est tout de même une micro-localité qui a enregistré l'augmentation la plus importante de sa population. Jean-Marie River a connu une impressionnante hausse de 62 % (!) du nombre de ses résidents… le hameau passant d'une population de 50 à 81.

La population des TNO a beau grossir plus vite qu'un coucher de soleil à Inuvik en décembre, ce n'est pas encore assez rapide pour certains. Appelé par *L'Aquilon* à commenter ces statistiques, le maire de Hay River, John Pollard, est déçu que sa ville n'ait pas encore franchi le cap de 4000 habitants.

« Je pensais que nous étions déjà 3800 habitants, indique-t-il. Pour moi c'est une décroissance et non pas une croissance. J'ai un but pour Hay River : que l'on dépasse les 4000 habitants. Nous avons besoin d'une plus grande population pour soutenir notre économie, les petits magasins comme les autres ».

« Nous sommes en manque de main d'oeuvre, poursuit le maire, nous avons besoin de plus de travailleurs pour nos entreprises. Mercredi soir, nous avons une réunion publique avec les représentants de la mine Pine Point qui pourrait bien choisir d'établir leurs employés dans notre ville ».

Si cela peut l'encourager (ou le déprimer tout dépendamment comment il voit cela), Statistique Canada invite le publique à prendre les données des TNO avec un grain de sel. Selon l'agence gouvernementale, le taux de non-réponse au recensement aux TNO était de 8 % en 2001, et il serait de 3 % en 2006. Cela pourrait donc indiquer que la croissance démographique spectaculaire de notre territoire serait causée par une erreur des statisticiens.

L'Aquilon a contacté Statistique Canada pour en savoir davantage sur ces taux de non-réponse passablement différents. Mais au moment de mettre sous presse, on n'avait pas encore répondu à nos questions.

Les statistiques concernant la langue maternelle des résidents ne seront pas dévoilées avant décembre 2007.

Avec la collaboration de Maxence Jaillet



Photo : Batiste W. Foisy

Le maire de Yellowknife participe aux cérémonie de levée du drapeau franco-ténois.

Gaz à effet de serre

Pas de réductions en vue aux TNO

Le nouveau plan vert du gouvernement des TNO fixe des cibles de réductions de gaz à effet de serre… mais juste pour le gouvernement.

Batiste W. Foisy

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas l'intention d'exiger que les industries minières et gazières réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. C'est ce qui ressort de la toute nouvelle « Stratégie des gaz à effet de serre des TNO », dévoilée le 14 mars.

Le document, sous-titré « contrôler les émissions de gaz à effet de serre aux TNO », comprend bien des cibles de réductions de gaz, mais elles ne visent que les activités du gouvernement lui-même et ne concernent pas les émissions territoriales en général.

Le gouvernement s'engage à réduire de 10 % ses propres émissions sous la barre des niveaux de 2001, et ce, d'ici 2011. Cela représente une réduction de cinq kilotonnes de gaz, soit à peine 0,29 % des 1750 kilotonnes de gaz émises annuellement aux TNO.

Les industries minières et gazières, qui en 2001 comptaient pour plus de la moitié (52 %) des émissions de gaz à effet de serre des TNO, ne seront pas contraintes par le plan vert ténois. Le gouvernement ne fait que leur suggérer des mesures qu'elles peuvent prendre pour améliorer leur efficacité énergétique.

Non seulement ces industries sont les plus grandes émettrices de gaz des TNO, mais elles sont également celles qui ont le plus augmenté leurs émissions au cours des dernières années et celles dont les émissions sont les plus susceptibles d'augmenter dans les années à venir.

D'après des prévisions préparées par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre des TNO vont probablement doubler d'ici 2015. Et il est prévu que les secteurs miniers et gaziers seront les principaux, voire les seuls responsables de cette hausse vertigineuse, les prévisions du gouvernement ne faisant état d'aucune hausse significative dans les autres secteurs. La principale hausse d'émissions prévue coïncide avec le début de la production gazière dans le delta du Mackenzie.

Des hauts fonctionnaires du gouvernement des TNO ont justifié aux médias cette décision de ne pas imposer de mesures pour forcer l'industrie à réduire ses émissions de gaz à effet de serre par l'incapacité du gouvernement à légiférer dans ces secteurs de juridiction fédérale.

Si le gouvernement fédéral avait consenti à signer un accord sur la dévolution de pouvoirs au gouvernement des TNO, le territorial aurait eu la capacité d'imposer des cibles de réductions à l'industrie, ont indiqué les hauts fonctionnaires.

Commentant à chaud la publication de ce plan vert, le directeur du groupe de pression Ecology North, Doug Ritchie, s'est dit « déçu du manque de cibles de réductions » territoriales.

Ritchie dit ne pas croire en l'incapacité du gouvernement. « Avec de la volonté politique, ils pourraient le faire », pense-t-il.

« Il y a des moyens de contourner ces questions de juridictions », affirme le directeur d'Ecology North. Il suggère que le gouvernement pourrait imposer une taxe sur le carbone qui pénaliserait les gros émetteurs.

Le Nunavoix

Le souffle francophone du Nunavut

Volume 2, numéro 9 - 16 mars 2007

Un déficit de 6,6 M $ est prévu

« Ce n'est pas un budget de croissance »

Ulysse Bergeron

L'exercice budgétaire 2007 du gouvernement du Nunavut est à peu de choses près celui de l'an dernier. La croissance de la population nunavoise et les services que cette situation particulière requiert amène le gouvernement à constater qu'encore cette année, le territoire connaîtra un déficit de fonctionnement évalué à près de 6,6 M $.



Photo : Ulysse Bergeron

Le ministre des Finances, David Simailak, a qualifié le budget de «modéré». Il espère une plus grande aide financière du gouvernement fédéral. Le Nunavut attend toujours que le fédéral revisite sa façon de calculer les transferts financiers destinés au territoire.

Lors de la présentation du budget, le 7 mars dernier, le ministre des Finances, David Simailak, l'a lui-même qualifié de « budget modéré. Ce n'est pas un budget de croissance ». Il a soutenu espérer ardemment une plus grande aide financière du gouvernement fédéral. Le Nunavut attend toujours que le fédéral revisite sa façon de calculer les transferts financiers destinés au territoire.

À l'heure actuelle, les transferts sont établis à partir d'un calcul prenant en compte le nombre de résidants. Le GN est également en attente de la présentation du budget fédéral du 19 mars avant d'élaborer de nouveaux programmes.

Pour l'année 2007-2008, près de 91% des dépenses gouvernementales devrait être lié à des coûts liés à des programmes et des services, ce qui représentera un peu moins de 900 M$. Les sommes restantes seront investies dans des projets de capitalisation, et cela pour l'ensemble du territoire.

Après la mise en place d'une taxe sur le tabac, certains s'attendaient à la création d'une taxe sur l'alcool. Au ministère, les responsables de ce dossier ont indiqué que « le travail de préparation n'est pas encore terminé » et qu'il n'est pas dit que les projets de taxes s'attaquent plutôt à d'autres produits. L'idée d'une taxe sur les aliments vides [junk food] a été avancée, mais pas confirmée. Par ailleurs, aucune nouvelle taxe, ni augmentation de taxes ou d'impôt n'ont été annoncées.

Seule réelle nouveauté : le mode de comptabilité d'engagements du gouvernement du Nunavut sera changé. Le gouvernement adoptera la même méthode de comptabilité que celle des autres provinces et territoires canadiens.



NUNAVUT EN BREF

POPULATION

Croissance de la population au Nunavut

Entre 2001 et 2006, la croissance démographique du Nunavut est demeurée fortement positive (+10,2 %). Contrairement aux deux autres territoires, le Nunavut a vu son accroissement naturel augmenter. La fécondité y est deux fois plus élevée que la moyenne nationale (3,1 contre 1,5 enfant par femme en moyenne depuis 2001). L'immigration et les échanges migratoires avec les autres provinces expliquent peu les variations dans le taux d'accroissement. Le recensement de Statistique Canada révèle que la population du Canada est désormais de 31 612 000.

SANTÉ

Service itinérant d'échographie

Un nouveau service itinérant d'échographie sera développé au Nunavut. En effet, la ministre de la Santé et des Services sociaux du Nunavut, Leona Aglukkaq, a annoncé cette semaine l'achat de deux appareils d'échographie fonctionnant par ultrasons. Les appareils seront respectivement installés à Pond Inlet et Iqaluit. La ministre de la Santé a également annoncé le déploiement davantage de ressources humaines. Un nouveau technicien en échographie aurait été embauché.

AVENTURE

Périples arctiques

La Britannique Rosie Stancer a amorcé un périple en solitaire qui devrait la mener jusqu'au pôle Nord. Elle a quitté Resolute Bay mardi dernier. Le trajet est de 769 kilomètres. Lors de la première journée de voyage, elle a parcouru près de quatre kilomètres. Avant son départ, Stancer a indiqué que son voyage se fera à pied, en ski et en escalade. Pour leur part, trois jeunes explorateurs dans la vingtaine – Eric McNair-Landry, Sarah McNair-Landry et Pier-Marc Girard – se préparent à parcourir le Groenland d'un bout à l'autre. Le trajet qui sépare Narsarsuaq au sud de l'île et Qaanaak au nord-ouest est évalué à 2500 kilomètres. L'équipe veut mettre de l'avant l'impact des changements climatiques sur le Groenland.



Leçons sur l'accessibilité aux soins de santé

Daniel Hubert
Directeur SAFRAN

L'objectif est clair. Les réseaux de la santé en français désirent accroître l'accessibilité à des services de qualité dans la langue de leur communauté. Pour ce faire, ils doivent surmonter plusieurs obstacles et développer des modèles d'accès aux soins, un défi commun à plusieurs communautés qui vivent en situation de minorité. Toutefois, certaines leçons générales peuvent être tirées des expériences de création de services et d'adaptation de services à la culture et à la langue d'une communauté. Pistes de solutions.

Lors du récent 3e Rendez-vous de la Société santé en français (SSF), qui s'est récemment déroulé à Ottawa, des spécialistes, des promoteurs de projets, des coordonnateurs de réseaux et des fournisseurs de services ont décortiqué et présenté une multitude de facettes qui pouvant servir de pistes de solutions.

Ainsi, le Dr Alexander Green, de la Faculté de médecine d'Harvard, a présenté quelques-unes de ses recherches qui ont porté sur la mise en place de systèmes de santé adaptés à la gestion de la diversité culturelle. Faisant un retour sur des projets spécifiques aux minorités hispaniques, il a mis en relief l'importance des notions distinctes de compétences culturelles et de compétences linguistiques des fournisseurs de services.

Il a ainsi démontré que la culture ne se réduit pas qu'à la langue même si cette dernière en constitue un élément central. Posséder des compétences culturelles équivaut à connaître les valeurs, les attitudes, les croyances, le style de vie d'une communauté et être en mesure de composer avec ces éléments. De la même façon que l'on peut évaluer les compétences linguistiques d'une personne, on peut apprécier ses compétences culturelles et les valoriser.

Pour ce chercheur, les modèles d'accès aux soins et aux services peuvent être gradués en fonction de la disponibilité de ces compétences. Évidemment, le meilleur modèle serait celui où ceux qui offrent les services – qu'ils soient des secteurs administratif, professionnel ou autre – détiennent ces compétences culturelles et linguistiques pour desservir la communauté en situation minoritaire.

Le second modèle proposé repose sur l'action intégrée de fournisseurs de service bilingues dans toutes ses composantes (administratives, soins professionnels, etc). Un troisième modèle est constitué strictement d'une équipe de professionnels et de soutien bilingue. Dans une autre situation, le service est organisé autour de l'intervention d'interprètes professionnels et/ou bénévoles bien formés. Enfin, un dernier modèle repose sur le bon vouloir d'amis ou de membres de la famille agissant comme interprètes. En d'autres termes, le service doit être adapté à la réalité de la communauté et aux ressources que celles-ci détiennent.

Une chose est certaine, pour un service de qualité il faut pouvoir développer les capacités de communication des cliniciens, des intervenants et des personnes collaborant aux services. Et cela ne s'improvise pas. Une formation et un encadrement soutenus sont nécessaires.

Pour obtenir un service de qualité, l'offre de service doit clairement être orientée vers la culture et la langue. Des mesures doivent être prises et partagées par tous pour faire passer dans le quotidien cette orientation. Des moyens et leviers d'action doivent être utilisées, moyens qui vont du recrutement ciblé à l'évaluation de services intégrant la composante culturelle et linguistique en passant par la formation du personnel.

Quelle offre de service : passive ou active?

Dans le contexte canadien, ces leçons peuvent certainement être source d'inspirations. On se retrouve ici souvent dans une situation où l'offre de services en français de qualité est nettement insuffisante. Le directeur général du Réseau francophone de santé du Nord de l'Ontario, Marc Bédard, soulignait pour sa part qu'il fallait justement faire la distinction entre une offre active de services en français et une offre passive de services dits bilingues.

Une offre active de services de santé dans une langue et une culture a des caractéristiques propres. Sur la base de normes en matière de services de santé primaires – c'est-à-dire les services de première ligne – il en relevait six : la connaissance et l'acceptation par les personnes, l'accessibilité (physique, temporelle, culturelle, notamment), la visibilité du service, la continuité et l'accompagnement du client, l'identité institutionnelle, ainsi que sur la qualité sur le plan de la culture et de la linguistique.

La SSF croit que l'amélioration de l'offre de services passe par une meilleure information à la population, par le développement de lieux physiques d'accès aux services francophones ou bilingues, par la mise sur pied de centres virtuels et d'accès de services à distance



Le Nunavoix
Le souffle francophone du Nunavut

CP. 880, Iqaluit, Nunavut, X0A 0H0
Tél. 867-979-4606
Télec. 867-979-0800
communications@nunafranc.ca
www.franconunavut.ca

Collaborateurs : Yoan Barriault, Sabrina Bertrand, Mylène Chartrand, Daniel Cuerrier, Daniel Hubert, Tania Viens.

Le Nunavoix est produit pour le compte de l'Association des francophones du Nunavut et est réalisé grâce à l'aimable collaboration de l'Aquilon.

L'Association des francophones du Nunavut (AFN) est le porte-parole officiel de la communauté franco-nunavoise. Sa mission est d'œuvrer à l'affirmation et au plein épanouissement de la francophonie au Nunavut dans une perspective d'harmonie avec les autres cultures.

Le Club de **Bicolo**

Les verbes

❶ PROVERBES À COMPLÉTER

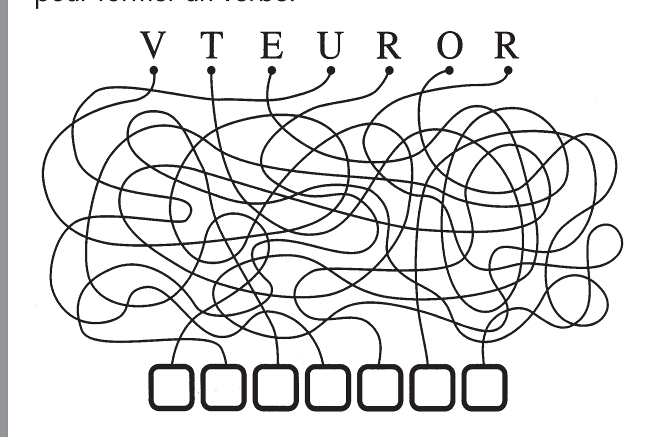
Complète les proverbes à l'aide des verbes inscrits sur les étiquettes.

Qui dort ______________.
Tous les goûts ______________ dans la nature.
L'air ne ______________ pas la chanson.
Le chat parti, les souris ______________.
Les jours se ______________ et ne se ______________ pas.
Rira bien qui ______________ le dernier.
Un tiens vaut mieux que deux tu l'______________.
Qui se ressemble s'______________.
Tel est pris qui ______________ prendre.

- croyait
- suivent
- sont
- auras
- dansent
- dîne
- fait
- assemble
- ressemblent
- rira

❷ LE LABYRINTHE

Suis les lignes afin de replacer les lettres en ordre pour former un verbe.



❸ MOTS CACHÉS

Encercle tous les mots de la liste dans la grille. Les lettres restantes compléteront la phrase.

LES VERBES

T	R	O	P	R	O	N	O	M	O	D	E
I	N	F	I	N	I	T	I	F	I	D	L
C	O	M	P	L	E	M	E	N	T	R	L
E	S	S	G	J	R	E	G	L	E	O	E
S	I	F	U	T	U	R	R	N	M	C	S
S	A	S	O	I	L	S	N	U	P	C	T
A	N	A	C	T	I	O	N	P	S	A	N
P	I	V	O	U	S	P	H	R	A	S	E
I	M	P	A	R	F	A	I	T	E	S	S
M	R	V	E	R	B	E	N	O	U	S	E
O	E	P	C	O	N	J	U	G	U	E	R
T	T	I	M	P	E	R	A	T	I	F	P

- ❑ ACCORD
- ❑ ACTION
- ❑ COMPLÉMENT
- ❑ CONJUGUER
- ❑ ELLES
- ❑ FUTUR
- ❑ ILS
- ❑ IMPARFAIT
- ❑ IMPÉRATIF
- ❑ INFINITIF
- ❑ MODE
- ❑ MOT
- ❑ NOUS
- ❑ PASSÉ
- ❑ PERSONNE
- ❑ PHRASE
- ❑ PRÉSENT
- ❑ PRONOM
- ❑ RÈGLE
- ❑ SUJET
- ❑ TEMPS
- ❑ TERMINAISON
- ❑ VERBE
- ❑ VOUS

Il y a, en français
_ _ _ _ _   _ _ _ _ _ _ _ _
de verbes.

❹ LES CHARADES

Trouve les verbes que l'on cherche à l'aide des indices

Mon premier est un nombre pair entre six et quatorze qui est divisible par cinq. ______________

Mon deuxième est un synonyme de « il sent mauvais ». Il ______________

Mon troisième est un breuvage chaud surtout apprécié des adultes. ______________

Mon tout est un verbe qui est le contraire de « se réconcilier ». Se ______________

Mon premier ressemble à une grosse souris. ______________

Mon deuxième est l'endroit où tu passes tes récréations. ______________

Mon troisième sert à faire briller les planchers ou les souliers. ______________

Mon tout est un verbe qui ne rallonge pas. ______________

SOLUTIONS

1. Qui **dort** dîne.
Tous les goûts **sont** dans la nature.
L'air ne **fait** pas la chanson.
Le chat parti, les souris **dansent**.
Les jours se **suivent** et ne se **ressemblent** pas.
Rira bien qui **rira** le dernier.
Un tiens vaut mieux que deux tu l'**auras**.
Qui se ressemble s'**assemble**.
Tel est pris qui **croyait** prendre.
2. Trouver.
3. Trois groupes.
4. dix + pue + thé = disputer.
rat + cour + cire = raccourcir.

Les fantômes détestent être pris en photos

Marie-Hélène Massy Emond

Un après-midi d'août, brumeux, opaque comme un blizzard, j'atterris dans la cosmopolite Iqaluit. Déjà, Kuujjuaq me fit verser les premières larmes d'une longue série; larmes d'étonnement et d'humilité devant tant et tant d'immensité. Eh oui, la beauté me fait pleurer.

Une vieille fourgonnette gouvernementale nous attendait ma poche de hockey et moi. Je suivais Ginette, notre tante spirituelle à nous, moniteurs de français campés dans la capitale. Avec mon impatience fidèle au poste, je voulais enfin me retrouver seule,avec toute la vie et la toundra devant moi. Il me fallait au plus vite déboucher cette bouteille pleine de silence et m'enivrer de solitude et de paix. Voilà ce qui m'avait motivé à venir sur la terre sans arbre; le besoin d'immensité qui, avais-je conclu, me donnerait un avant-goût de l'éternité, parce que comme disait Woody Allen, l'éternité c'est long, surtout vers la fin.

Après quelques escales, la fourgonnette gouvernementale me laissa finalement devant ce qui sera à la fois mon donjon, mon phare et mon restaurant préféré, la géante verte, refuge des corbeaux sorciers du vent, situé entre la prison, le centre de correction juvénile, la piste d'atterrissage et la cour à scrap. Celle qui allait m'accueillir sans m'inviter ni se laisser attendrir se nommait la mystérieuse Old Residence.

Si j'étais ici c'était pour y rester, me disais-je. Alors, j'ai fait comme si. Comme si rien de pouvait attendre. Rien ne pouvait atteindre ce désir de stabilité et de vie rangée. C'était donc ce jour-là où tout changerait dans ma vie… Droit dans les yeux, j'hypnotiserais ce taureau nommé routine. J'ai défait ma poche de hockey. J'ai même rangé mes vêtements et fait mon lit. J'avais une maison grande comme une chambre, au plafond haut et à moi toute seule. Une porte qui se verrouille avec une unique fenêtre, vue sur la prison. C'était un cocon parfait pour cette métamorphose en presque maîtresse d'école. La première cigarette avec mes nouvelles, mais tout de suite amies, Toby et Anna Meeka, m'a fait réaliser que les mots seraient rares et importants. Le seul cadeau c'est la vie, m'a alors annoncé Toby.

Les filles confirmeront aussi mes appréhensions… Les Old Residences sont hantées par des fantômes. Des esprits malheureux errent dans les couloirs, les douches, les cages d'escaliers. La chambre 323 est condamnée et la 310, c'était la morgue.

Les Old Rez sont vieilles depuis longtemps. Édifiées durant la guerre froide, elles ont eu pour mandat d'héberger les militaires américains. Certains y sont restés et y demeurent toujours. Depuis, elles abritent les étudiants de tous âges qui séjournent à Iqaluit pour quelques mois, quelques années. Derrière, ils laissent parfois leurs enfants, souvent leurs amours, leur famille et toujours un goût de viande sauvage et un coin de Notre Terre irremplaçable par les côtelettes désossées de la cafétéria et couloirs pêche de leur nouveau foyer. Les résidences ont un poids, une lourdeur palpable. J'ai cru bon parler avec ceux qui y habitent, je veux dire les invisibles, les âmes perdues. Je leur ai dit que je préfère avoir affaire avec les vivants. Puis, je les ai remerciés de me tolérer chez eux. Depuis, pour ma part tout va bien. La colocation est bonne et courtoise, aucun n'est venu me chatouiller les orteils pendant mon sommeil. Pourtant… Il y a toujours cette boule de triste stress qui se noue dans ma gorge quand je monte au troisième, par l'escalier secondaire et le couloir arrière…

Le Canadien de Montréal

Tout un débat

Alain Bessette

Le Canadien de Montréal vient de remporter deux importantes victoires, dans des circonstances tumultueuses et dans la controverse. Après l'affaire Kovalev, voilà que Samsonov s'échappait devant les médias à St-Louis. Il y a au moins un point important à souligner dans le cas de Samsonov. C'est l'harmonie parfaite entre lui et les amateurs: il regrette d'avoir signé un contrat avec le Canadien et les amateurs regrettent qu'il ait signé avec le club. En attendant, c'est du haut des gradins qu'il regarde le club remporter quelques victoires.

On ne peut rejeter sur lui l'entière responsabilité de la dernière défaite du club, celle contre Atlanta, malgré son différentiel de –3 dans ce match, mais la décision de l'entraîneur de le laisser de côté le match suivant allait de soi. Il n'a pas aimé, il s'est plaint, il s'est excusé par la suite et il a réchauffé le banc de la galerie de presse. Et le club a gagné deux matchs consécutifs. On le reverra d'ici la fin de la saison, mais avec l'ardeur démontrée par les joueurs actuellement dans l'alignement, on se demande qui pourrait être retranché par l'entraîneur pour faire place à Samsonov. Au retour de Kovalev, Niinima sera laissé de côté et Dandenault reviendra à la ligne bleue. Au retour de Bonk, on peut penser que Murray ou Jorges vont écoper. Mais qui laisser de côté pour Samsonov : Streit, Lapierre, Kostitsyn?

La victoire de 5-3 du club contre les Islanders de New-York est des plus importantes, dans une course aussi serrée pour participer aux séries éliminatoires. Le Canadien est toujours au 11e rang, mais seulement 2 points derrière les Islanders et la Caroline qui occupent respectivement le 7e et le 8e rang. Donc au lieu d'avoir les Islanders avec une avance de quatre points devant Montréal, ils sont à un gain seulement, même si le club de New-York a deux matchs en main. Avec cette victoire, le Canadien figure encore parmi les cinq clubs qui se débattent pour obtenir une des deux dernières places pour participer aux séries.

Mais la victoire aura été encore plus importante en raison de la façon dont le club s'est comporté. Malgré qu'il traînait de l'arrière par deux buts à un certain moment, le club a continué de travailler avec acharnement pour revenir de l'arrière à deux occasions et finalement l'emporter, en infligeant une première défaite cette saison aux Islanders alors qu'ils menaient en début de troisième période. Important, car ce sont les jeunes joueurs de l'équipe (Latendresse, Kostitsyn, Ryder, Plekanec et Higgins) qui ont mené la charge.

Il ne reste que 11 matchs à disputer d'ici la fin du calendrier régulier, mais tous les espoirs sont permis. Dans les circonstances, sans superstars et avec son gardien numéro 1 sur la liste des blessés, il faut simplement espérer que le club continuera de lutter jusqu'à la toute fin.

Camp de neige

Les élèves de 4e et de 5e année du programme de l'immersion moyenne de l'École Sissons ont été à leur camp de neige les 6, 7 et 8 mars au club de ski de Yellowknife.

Ce furent trois jours de ski, de jeux, de raquette et de bonne bouffe!



Erin et Darcy font la vaisselle.



Au ski



Dans le banc de neige

Texte et photos : marie-Françoise Le Doze

Carrières et professions Page 15, 16 et 17



Possibilités d'emploi

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le www.hr.gov.nt.ca/employment

Agent de développement commercial
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
À partir du 1er avril, 2007 le traitement initial est de 41,05 $ l'heure (soit environ 80 048 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4731-2**
Date limite : **le 28 mars 2007**

Planificateur en transports diplômé
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial est de 32,64 $ l'heure (soit environ 63 648 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4722-3**
Date limite : **le 29 mars 2007**

Agent bilingue aux permis
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial est de 24,25 $ l'heure (soit environ 47 288 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4717-3**
Date limite : **le 28 mars 2007**

Ingénieur de projet – Civil
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial varie entre 41,05 $ et 46,55 $ l'heure (soit entre 80 048 $ et 90 782 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4614-3**
Date limite : **le 28 mars 2007**

Gestionnaire immobilier principal
Ministère des Travaux publics et des Services (Yellowknife, TNO)
Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.
Le traitement initial varie entre 41,05 $ et 46,55 $ l'heure (soit entre 80 048 $ et 90 782 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-32-4566-3**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Gestionnaire des services de construction
Société d'habitation des TNO (Yellowknife, TNO)
Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2009
Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.
Le traitement initial est de 41,05 $ l'heure (soit environ 80 048 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-93-4724-1**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Analyste principal des politiques et des programmes
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
À partir du 1er avril, 2007 le traitement initial est de 42,95 $ l'heure (soit environ 83 753 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4728-2**
Date limite : **le 28 mars 2007**

Ingénieur principal – Civil et surfaces
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial varie entre 44,89 $ et 50,94 $ l'heure (soit entre 87 536 $ et 99 333 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4651-3**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Analyste principal du réseau
Ministère des Travaux publics et des Services (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial est de 37,47 $ l'heure (soit environ 73 067 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-32-4719-3**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Agent principal du développement des terres
Société d'habitation des TNO (Yellowknife, TNO)
Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2009
À partir du 1er avril, 2007 le traitement initial est de 41,05 $ l'heure (soit environ 80 048 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-93-4726-2**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Analyste principal des politiques
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
Le traitement est actuellement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4727-2**
Date limite : **le 28 mars 2007**

Analyste principal de l'infrastructure du serveur
Ministère des Travaux publics et des Services (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial est de 39,21$ l'heure (soit environ 76 460 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-32-4720-3**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Agent technique
Ministère des Transports (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial est de 32,64 $ l'heure (soit environ 63 648 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-31-4715-3**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Conseiller exécutif
Société d'habitation des TNO (Yellowknife, TNO)
À partir du 1er avril, 2007 le traitement initial est de 41,05 $ l'heure (soit environ 80 048 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-93-4730-2**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Adjoint administratif
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial est de 26,09 $ l'heure (soit environ 50 876 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-71-4735-1**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Conseiller en matière de planification des immobilisations
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (Yellowknife, TNO)
Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.
Le traitement initial est de 37,47 $ l'heure (soit environ 73 067 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-71-4732-1**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Agent des parcs – Poste saisonnier
Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (Yellowknife, TNO)
Le traitement initial est de 31,20 $ l'heure (soit environ 60 840 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
Le candidat retenu devra avoir un permis de conduire de classe 5 valide et une attestation en RCR ainsi qu'un certificat de secourisme valides.
No du concours : **2007-63-4734-3**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Gestionnaire du centre des services des ressources humaines
Ministère des Ressources humaines (Inuvik, TNO)
Le traitement initial est de 44,89 $ l'heure (soit environ 87 536 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $.
No du concours : **2007-14-4699-1**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Analyste des politiques financières
Ministère des Affaires municipales et communautaires (Yellowknife, TNO)
Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2008
Le traitement est présentement à l'étude. En sus du traitement, l'employeur versera une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-21-4723-1**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Coordonnateur des projets
Ministère de la Santé et des Services sociaux (Yellowknife, TNO)
Poste à durée déterminée d'un an
À partir du 1er avril, 2007 le traitement initial est de 41,05 $ l'heure (soit environ 80 048 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.
No du concours : **2007-49-4729-2**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Ministère des Ressources humaines, Service de gestion et de recrutement, Édifice Laing, 2e étage, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0281; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

Homme d'équipage pour traversier (3 postes)
Ministère des Transports (Fort Providence, TNO)
Il s'agit de postes saisonniers et non traditionnels
Le traitement initial varie entre 29,01 $ à 32,91 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 2,25 $ l'heure.
Les candidats retenus devront avoir un permis de conduire de classe 5 valide.
No du concours : **2007-31-4712**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Homme d'équipage pour traversier (3 postes)
Ministère des Transports (Fort Simpson, TNO)
Il s'agit de postes saisonniers et non traditionnels
Le traitement initial varie entre 29,01 $ à 32,91 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 3,18 $ l'heure.
Les candidats retenus devront avoir un permis de conduire de classe 5 valide.
No du concours : **2007-31-4713**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Agent de gestion de l'entretien
Ministère des Travaux publics et des Services (Fort Simpson, TNO)
Il s'agit d'un poste non traditionnel
Le traitement initial varie entre 29,01 $ et 32,91 $ l'heure (soit entre 60 341 $ et 68 453 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 6 630 $.
No du concours : **2007-32-4709**
Date limite : **le 23 mars 2007**

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Ministère des Ressources humaines, Service de gestion et de recrutement, C.P. 876, Fort Smith, NT X0E 0P0. Fax : 867-872-3298; courriel : jobsfortsmith@gov.nt.ca

Électricien d'aéroport/naval
Ministère des Transports (Inuvik, TNO)
Le traitement initial est de 31,61 $ l'heure (soit environ 65 749 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $.
Le candidat retenu devra avoir un permis de conduire de classe 5 valide. Une offre d'emploi dépendra de la vérification du casier judiciaire.
No du concours : **2007-31-4716**
Date limite : **le 16 mars 2007**

Agent de probation
Ministère de la Justice (Inuvik, TNO)
Poste à durée déterminée d'un an à partir d'avril 2007
Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.
Le traitement initial est de 35,78 $ l'heure (soit environ 69 771 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $.
Une offre d'emploi dépendra de la vérification du casier judiciaire.
No du concours : **2007-82-4714** Date limite : **le 16 mars 2007**

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Ministère des Ressources humaines, C.P. 1869, Inuvik NT X0E 0T0. Fax : 867-678-6620; téléphone : 867-678-6600 ou 1-877-445-4482 (sans frais); courriel : jobsinuvik@gov.nt.ca

• Nous prendrons en considération des expériences équivalentes. • Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire. • Nous établirons une liste de candidats admissibles pour des postes semblables. • La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à ces emplois. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu. • Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité. • Nous exigeons un certificat de santé pour certains postes.

Petites annonces

Coloc recherché

4 1/2 à Niven Lake. 700 $/mois + 1/2 des services. Appelez au 669-6213.

Petites annonces

Placez une annonce dans 16 journaux francophones à ttravers le Canada, seulement 52$ + TPS. Contactez-nous à l'Association de la presse francophone au 1 800 267-7266, par courriel à petitesannonces@apf.ca ou visitez le site Internet www.apf.ca.





Ingénieur technologue, niveau I

Services à l'équipement hospitalier
Yellowknife, TNO

Le traitement initial est de 31,20 $ l'heure (soit environ 60 840 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 2 500 $.

No du concours : 2007-17-4718-3
Date limite : le 23 mars 2007

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Ministère des Ressources humaines, Service de gestion et de recrutement, Édifice Laing, 2e étage, 5003, 49e Rue, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9.
Courriel : jobsyk@gov.nt.ca.

- Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.
- Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.
- La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.
- Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.
- Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.
- Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.
- Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le www.hr.gov.nt.ca/employment





Aide de maintien à domicile (2 postes)

Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith **Fort Smith, TNO**

Poste à temps partiel (15 heures/mois)

Le traitement initial est de 25,07 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 1,70 $ l'heure.

No **du concours :** 2007-67-4704
Date limite : le 16 mars 2007

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel médical, Édifice Laing, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168;
courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le www.hr.gov.nt.ca/employment*



COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Représentant au service à la clientèle

Yellowknife

Le traitement initial est de 25,93 $ l'heure (soit environ 50 563 $ par année), auquel s'ajoute une allocation de vie dans le Nord de 2 500 $ par année.

No du concours : **SR07/04** Date limite : **le 23 mars 2007**

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, en prenant soin d'inscrire le no de concours, à l'adresse suivante :

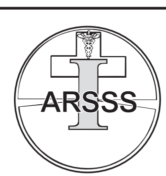
Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Section des ressources humaines
C.P. 8888, 5e étage, Centre Square Tower
Yellowknife, NT X1A 2R3
Téléphone : 867-920-3888 ou 1-800-661-0792 (sans frais)
Fax : 867-873-4596 ou 1-866-277-3677 (sans frais)
Courriel : resumes@wcb.nt.ca

Vous pouvez vous procurer la description de travail de ces postes au www.wcb.nt.ca

L'employeur préconise un programme d'action positive et offre un milieu de travail à faible charge odorante.

Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.





Infirmière en santé communautaire (8 postes)

Administration des services de santé et des services sociaux de Beaufort-Delta

Le traitement initial varie entre 37,66 $ l'heure (soit environ 73 437 $ par année) et 42,73 $ l'heure (soit environ 83 324 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord variant entre 11 684 $ et 16 594 $.

No du concours : 2007-47-4530 **Aklavik (2 postes)**
No du concours : 2007-47-4532 **Tuktoyaktuk (3 postes)**
No du concours : 2007-47-4533 **Paulatuk**
No du concours : 2007-47-4534 **Fort McPherson**
No du concours : 2007-47-4535 **Ulukhaktok**
Dates limites : Ouverts jusqu'à ce que des candidats qualifiés soient trouvés

Infirmière autorisée – Soins de longue durée

Administration des services de santé et des services sociaux de Beaufort-Delta **Inuvik, TNO**

Le traitement initial est de 33,06 $ l'heure (soit environ 64 468 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 9 836 $.

No du concours : 2007-47-4733
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel médical, Édifice Laing, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168;
courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le www.hr.gov.nt.ca/employment*





Infirmière en soins à domicile (2 postes), Soins primaires communautaires

Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith **Fort Smith, TNO**

Le traitement initial est de 34,52 $ l'heure (soit environ 67 314 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 314 $.

No du concours : 2007-67-4703
Date limite : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Faire parvenir sa candidature à l'adresse suivante :
Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel médical, Édifice Laing, 2e étage, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168;
courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles que nous conserverons pour des postes semblables.*
- *La vérification du casier judiciaire est une condition préalable à cet emploi. Le candidat qui a un casier judiciaire ne sera pas nécessairement exclu.*
- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'employés sous-classés.*
- *Nous prendrons en considération les demandes d'affectation provisoire.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le www.hr.gov.nt.ca/employment*

APPEL DE CANDIDATURES

DIRECTION GÉNÉRALE

***Commission scolaire francophone* des Territoires du Nord-Ouest**

La *Commission scolaire francophone* assure la gestion du programme d'éducation en français langue première aux Territoires du Nord-Ouest. Ce programme est actuellement dispensé à Hay River et à Yellowknife auprès d'environ 200 élèves de la maternelle à la 12e année et est en croissance dans les deux communautés.

La Commission est à la recherche de candidats/es pour combler le poste de la direction générale. L'entrée en fonction sera au plus tard le 1er août 2007. La personne qui occupera ce poste relèvera du Conseil d'administration et sera responsable de la mise en œuvre et de la supervision des programmes d'éducation dans les écoles, de même que de la supervision et de la gestion du personnel de la Commission scolaire.

La Commission favorise la candidature d'individus qui font preuve :
• d'un leadership dynamique en matière d'éducation;
• d'un intérêt certain pour l'épanouissement du potentiel des élèves;
• d'aptitudes à communiquer;
• de la capacité à établir des partenariats entre gouvernement et communauté;
• de gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières;
• d'implication dans sa communauté francophone.

L'évaluation des candidatures privilégiera :
• un statut d'admissibilité à l'enseignement aux TNO;
• un diplôme universitaire de 2e cycle en éducation, ou l'équivalent;
• un minimum de cinq années d'expérience dans le domaine de l'éducation et avoir exercé des fonctions de direction ou de responsabilités accrues, en éducation ou dans des domaines connexes;
• une maîtrise du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit.

Le curriculum vitæ sera adressé avant le 10 avril 2007, sous pli confidentiel, à :

André Légaré, président
Commission scolaire francophone
Casier postal 1980
Yellowknife NT X1A 2P5
Téléc. : 867-873-5644
Tél. : 867-873-6555
Andre_Legare@learnnet.nt.ca



